



Le Maire

A

Mesdames /Messieurs les Directeurs des Entreprises

Objet : Lettre de Demande de Cotation

Mesdames/Messieurs,

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Mondiale le financement IDA 72131 - CM pour l'exécution du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG) et se propose d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat pour lequel cette Demande de cotation est publiée.

1. Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet de solliciter les prestations de services relatives aux **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE MARCHE A GRIFF;**
2. **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE ÉQUIPÉES DES TABLES BANCS A EP DE GOUFGA MOURI 1 DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAGOUA.**
3. A cet effet, vous trouverez ci-joint, les conditions de soumission, un descriptif des travaux, les BPU, les devis quantitatifs, les plans et les conditions contractuelles envisagées, mis à votre disposition par le MAIRE. Les prestations se feront dans un délai de **QUATRE VINGT DIX (90) jours** dès Notification de l'Ordre de Service de Démarrer.
Les cotations resteront valables pendant **QUATRE VINGT DIX (90) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.
4. Elles devront être déposées en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telle à l'adresse ci-dessous au plus tard le **18/03/2025** à **10** heures, heure locale et contenant la mention :

« DEMANDE DE COTATION N°_01-02_ /DDC/C.YAGOUA/CIPM /2025 DU 25/08/2025 RELATIF A :

- **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE MARCHE A GRIFF;**
- **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE ÉQUIPÉES DES TABLES BANCS A EP DE GOUFGA MOURI 1 DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAGOUA. A N'OUVRIR QU'EN SALLE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES ».**

Le financement relatif à ce Marché est assuré par le Crédit IDA72130 - CM de l'Association Internationale de Développement (IDA).

5. Les cotations seront ouvertes le **18/03/2025** à **11** heures **00 mn** par la Commission Interne de Passation de Marchés (CIPM) placée auprès de la commune de Yagoua en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandaté qui souhaitent être présents à l'ouverture, dans la salle des actes de la COMMUNE .
6. Le MAIRE invite tous les prestataires intéressés à consulter et à retirer gratuitement la Demande de Cotation à l'adresse ci-dessous, dès publication de la présente Lettre de Demande de Cotation. Elle est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais, justifiant d'une bonne expérience dans le domaine.

La Commission de Passation des Marchés (CIPM) désignera une sous-commission d'analyse qui procèdera à l'évaluation selon l'ordre ci-après :

- a. L'examen de la recevabilité des pièces administratives. L'offre du soumissionnaire devra comporter les pièces (datées de moins de trois (03) mois).
 - b. L'examen de conformité des cotations du point de vue des délais et spécifications techniques ; toute offre non conforme sera rejetée.
 - c. L'analyse technique consistera à vérifier si :
 - ✓ le devis quantitatif et estimatif est conforme à celui demandé ;
 - ✓ tous les prix unitaires quantifiés sont présentés ;
 - ✓ les justificatifs des marchés similaires produits par le prestataire sont probants ;
 - ✓ la description technique des travaux.
 - d. Seules les offres jugées conforme pour l'essentiel feront l'objet de l'analyse financière.
 - e. La vérification des opérations arithmétiques en multipliant le cas échéant, le prix unitaire par les quantités et en utilisant le prix en lettre pour procéder aux corrections.
7. Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché sur proposition de la Commission de Passation des Marchés (CIPM) au soumissionnaire dont l'offre est jugée conforme pour l'essentiel à la Demande de Cotation, à condition qu'il soit jugé qualifié à exécuter de façon satisfaisante selon les conditions suivantes :

Pièces Administratives:

- a) une Attestation d'Immatriculation timbrée;
- b) une Attestation de non faillite ;
- c) une Attestation de Conformité Fiscale timbrée;
- d) une Attestation de Non Exclusion des Marchés Publics signée par l'ARMP et spécifique à la présente soumission ;
- e) une Attestation Pour Soumission délivrée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNPS) et spécifique à la présente soumission ;
- f) une Attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque de premier ordre datant de moins de trois (03) mois ;
- g) la caution de soumission assortie d'un recepicé délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) ;
- h) Plan de localisation signé sur l'honneur et précisant la Commune.
- i) Lette de registre de commerce ;

Toutes les pièces administratives doivent- être datées de moins de trois (03) mois

N.B.1 : Exceptée la caution de soumission assortie de récépissé délivré par la CDEC, l'absence de l'une des pièces administratives (ne constituera pas un motif de rejet de l'offre). Néanmoins, la présentation de ces pièces conformes, signées et datées seront une condition d'attribution du marché.

N.B.2 : Joindre les copies des 1^{ères} et dernières pages des contrats et procès-verbaux de réception y relatifs.

8. L'adresse de retrait de la Demande de Cotation est :

Le dossier de demande de cotations peut être retiré gratuitement au Secrétariat de la Commune de YAGOUA ou au PROLOG/EN à partir du 25/09/2025, pendant les jours ouvrables, entre 8 heures 00 et 15 heures 30mm sous décharge.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

YAGOUA, le 25/09/2025

Le Maire de la Commune de YAGOUA
(Autorité Contractante)



Lirauva Pierrey
PLEG / SVT

Ampliations:

- MINMAP Mayo-Danay (pour affichage)
- PROLOG-Extrême Nord (pour affichage)
- ARMP (pour publication dans le JDM)
- ARCHIVES